

Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Depuis 2019, les entreprises sont invitées à mesurer leur performance en matière d'égalité professionnelle et à publier le résultat de leur « index égalité Femmes Hommes » sur leur site Internet.

L'indice se calcule sur la base des indicateurs définis par le décret du 8 janvier 2019:

- Les écarts de rémunération
- Les écarts au niveau des augmentations individuelles
- Le pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité
- Le nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Safic-Alcan France a donc obtenu un index pour l'année de 2020 de 91 points sur 100. (Le score minimum à atteindre fixé par le gouvernement est de 75 points sur 100.)

Depuis la mise en place du premier accord Egalité Femmes/Hommes en 2011, la Direction et le CSE ont retenus 3 actions prioritaires qui font aujourd'hui partie intégrante de notre culture d'entreprise : le recrutement, la formation et la rémunération effective.

01 Mars 2021 – Safic-Alcan SAS (France)

Siège social : Tour Pacific · 13, cours Valmy · 92800 Puteaux · France
Adresse postale : Tour Pacific · 13, cours Valmy · 92977 Paris La Défense cedex · France
Tél. : +33 (0)1 46 92 64 64
Fax : +33 (0)1 46 92 64 68
www.safic-alcan.fr

Société par Actions Simplifiée
450 980 677 RCS Nanterre
SIRET : 450 980 677 00048
N° TVA Intracommunautaire : FR 11 450 980 677
Capital : 18 077 270 euros · Code NAF : 4675Z

